



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reste à charge pour les formations financées par le fonds national pour l'emploi
Question écrite n° 34175

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les modalités d'utilisation du budget consacré à la formation professionnelle. Avec une hausse « inédite » de 3,5 %, le budget dédié à l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle atteint 13,2 milliards d'euros en 2021, auxquels s'ajoutent les 13 milliards du plan de relance dédiés aux mêmes thématiques. Le Gouvernement confirme ses engagements en faveur de la formation professionnelle des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés en chômage partiel. Néanmoins, dans la pratique, des problématiques se posent. Par exemple, le fonds national pour l'emploi (FNE), abondé de 600 millions en 2021, doit financer des formations pour les salariés en activité partielle. Néanmoins il demeure un reste à charge pour les employeurs qui connaissent actuellement d'importantes difficultés économiques. Elle souhaite donc savoir comment le Gouvernement compte remédier à cette situation et si une suppression de ce reste à charge est envisageable.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Brulebois](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34175

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8362

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)